



17 rue Letellier 75015 Paris

01 45 37 77 55

01 45 37 77 71

j.rodolousse@ctmnc.fr

Mieux comprendre la normalisation

Février 2008

Lexique et vocabulaire de la normalisation

- « La normalisation a pour objet de fournir des documents de référence comportant des solutions à des problèmes techniques et commerciaux concernant les produits, biens et services qui se posent de façon répétée dans les relations entre partenaires économiques, scientifiques, techniques et sociaux » (Extrait du Décret n°84-74 du 26 janvier 1984)
- Aujourd'hui, la normalisation est surtout européenne (CEN) (ou international (ISO)) La France est membre du CEN (composé de 30 pays membres) et de l'ISO et agit activement à ces deux niveaux dans tous les domaines et notamment celui de la construction. Pour chaque structure européenne (CEN/TC) (ou internationale (ISO/TC)), et dans la mesure où il y a un intérêt pour les acteurs français concernés, une commission de normalisation (CN) dite « miroir » est mise en place. Cette CN élabore la position française à chaque étape d'élaboration des projets européens (ou internationaux) qu'elle suit.
- Les travaux normatifs au niveau européen sont régis par le règlement intérieur du CEN. Ce règlement définit les différentes publications européennes possibles et les différentes procédures d'élaboration de chacune d'elles (règle d'élaboration des normes en 3 ans, ...). Il indique également la procédure de révision des documents publiés, comme par exemple:
 - * Une norme européenne (EN) est examinée en vu d'une éventuelle révision 3 ans après sa publication puis systématiquement tous les 5 ans.
 - * Une Spécification Technique (TS) est examinée en vu de son changement de statut en norme européenne tous les 3 ans.

Au niveau français, des règles quasi similaires s'appliquent:

 - * Une norme française (NF) est examinée en vu d'une éventuelle révision tous les 5 ans.
 - * Une norme expérimentale (XP) est examinée en vu de son changement de statut en norme française tous les 3 ans.
- Le monde de la normalisation est un monde de sigles, ci-dessous la signification de ceux les plus souvent usités:
 - * **CEN** = Comité Européen de Normalisation
 - * **ISO** = Organisation Internationale de Normalisation
 - * **AFNOR** = Association Française de NORmalisation
 - * **BN** = Bureau de Normalisation
 - * **BT** = Bureau Technique (du CEN) qui valide la création de Comités Techniques et des nouveaux secteurs à « normaliser »
 - * **COS** = Comité d'Orientation Stratégique (équivalent du BT au niveau français)
 - * **TC** = Comité Technique (Européen ou International)
 - * **WG** = Groupe de Travail (Working group) qui compose le CEN/TC ou ISO/TC
 - * **CN** = Commission de Normalisation (au niveau français)
 - * **Workshop** = instance de travail qui élabore un « Accord AFNOR » (au niveau français), « CEN Workshop Agreement » (au niveau européen) ou les « Industry Workshop Agreement » (au niveau international)
 - * **WI** = Sujet de travail (Work Item) élaboré par le WG
 - * **préWI** = Sujet de travail préliminaire élaboré par le WG (pas de deadline définie)
 - * **prEN** = projet de norme européenne
 - * **prNF** = projet de norme française

Gamme de documents proposés par AFNOR

Norme homologuée (NF): Les documents adoptés sous forme de norme homologuée sont des documents à contenu normatif dont la valeur technique est suffisamment reconnue, et pour lesquels une officialisation des pouvoirs publics est nécessaire ou souhaitable en raison de leur destination. Ces documents sont élaborés par un groupe d'experts, validés par la commission de normalisation avant envoi en enquête probatoire, conformément aux dispositions du décret n°84-74 régissant la normalisation. [En France, les normes européennes \(EN\) ont le statut de norme homologuée \(NF EN\), les DTU \(normes de mise en œuvre\) ont également ce statut.](#)

Norme Expérimentale (XP): Un projet de norme peut être publié sous forme de norme expérimentale lorsqu'il est nécessaire de le soumettre à une période de mise à l'épreuve avant d'en conserver son contenu, tel quel ou révisé. Le principe d'élaboration est le même que pour une norme homologuée, toutefois la validation de la norme expérimentale s'effectue au moyen d'une simple enquête de commission. [La norme expérimentale est équivalente à la Spécification Technique \(TS\) au niveau européen.](#)

Fascicule de documentation (FD): Document de référence à caractère essentiellement informatif. [Il est l'équivalent du Rapport Technique \(TR\) au niveau européen.](#)

Guide d'application (GA): Un guide d'application contient des recommandations pour faciliter l'application d'une (ou plusieurs) norme(s) existante(s) par une profession particulière ou pour un usage particulier. Il peut également contenir une synthèse des points clés d'une ou plusieurs normes.

Accord: Un accord est un document élaboré collectivement pour des acteurs identifiés qui fournit des solutions, notamment dans des domaines peu stabilisés. Il peut constituer un document de référence destiné à servir de base à l'élaboration ultérieure d'une norme ou à disparaître, selon le succès sur le marché des solutions particulières qu'il propose. [Cette catégorie de document existe déjà au CEN, sous le nom de CEN Workshop Agreement \(CWA\) et à l'ISO sous le nom de Industry Workshop Agreement \(IWA\).](#) L'accord permet notamment de reprendre dans la collection française les CWA et IWA jugés utiles

Gamme de documents proposés par le CEN

Norme européenne (EN): Norme adoptée par le CEN qui doit obligatoirement être mise en application sous la forme d'une norme nationale identique avec le retrait de toute norme nationale en contradiction.

Spécification technique (TS): Document adopté par le CEN qui pourra éventuellement dans le futur faire l'objet d'une Norme Européenne, et pour l'heure actuelle:

- le soutien nécessaire pour l'approbation comme EN ne peut être obtenu,
- des doutes subsistent quant à l'obtention du consensus,
- le sujet est encore en cours d'évaluation technique, ou
- il existe une autre raison qui empêche la publication immédiate d'une EN.

Il n'est pas admis qu'une Spécification Technique soit en contradiction avec une Norme Européenne.

Rapport Technique (TR): Document adopté par le CEN dont le contenu est informatif et n'est pas adapté à une publication comme EN ou TS.

Guide: Document publié par le CEN donnant des règles, des orientations, des conseils ou des recommandations liés à la normalisation européenne.

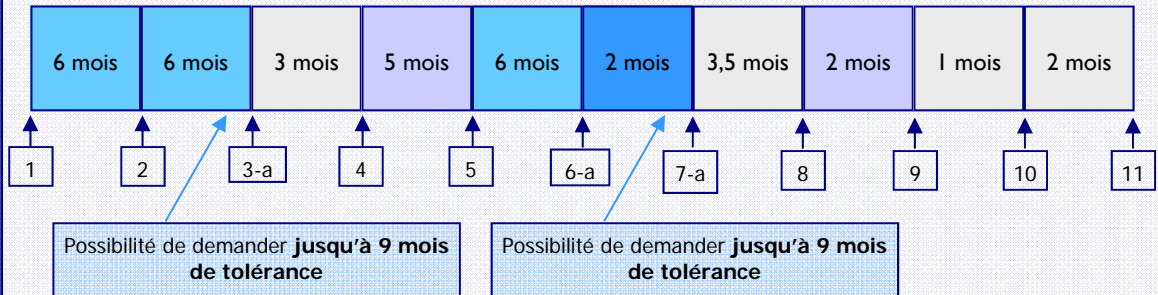
Accord d'Atelier CEN (CWA = CEN Workshop Agreement): Accord du CEN, élaboré par un atelier CEN (CEN Workshop), qui représente le consensus auquel sont parvenus des individus identifiés et des organisations responsables de son contenu.

Amendement: Document ratifié venant en supplément d'une EN ayant déjà été diffusé aux membres du CEN pour mise en application au plan national, qui doit être lu conjointement à cette EN et qui modifie et/ou complète les dispositions techniques préalablement acceptées dans cette EN.

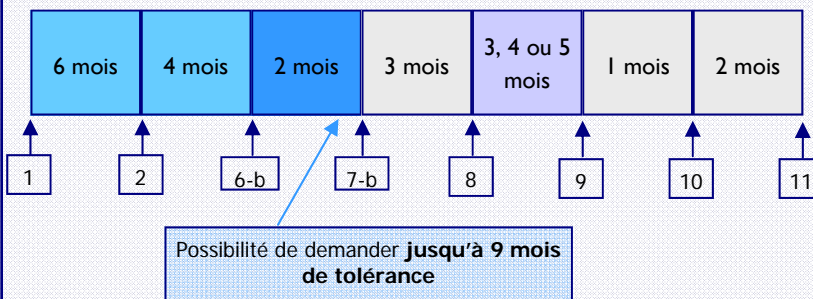
Corrigendum: Document supplémentaire à une, deux ou trois versions d'une publication du CEN qui corrige une ou plusieurs erreurs ou ambiguïtés introduites par inadvertance lors de la rédaction ou de l'impression et qui pourraient entraîner une application incorrecte ou dangereuse de ces versions.

Etapes d'élaboration d'une Norme Européenne (EN)

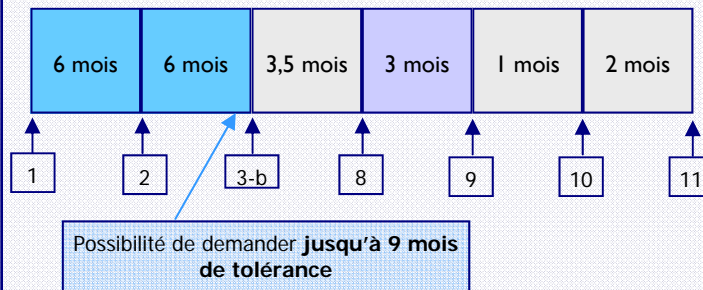
Procédure normale (en 3 ans):



Procédure rapide dite « d'acceptation unique » (UAP) (en 18 mois):



Etapes d'élaboration d'une Spécification Technique (TS) ou Rapport Technique (TR)



- Elaboration du projet dans le WG
- Phase de traduction et/ou mise en forme du projet par le CEN
- Stades formels de consultation: Enquête CEN / Vote formel / UAP / TC Approval
- Consultation du CEN/TC pour la soumission du projet à certains stades (vote formel ou UAP)

- 1** = Adoption du projet de norme
- 2** = Circulation de la 1ère version du projet de norme
- 3-a /3-b** = Envoi du projet au CEN pour soumission à l'Enquête CEN/ au TC Approval (pour les TS ou TR)
- 4** = Début de l'Enquête CEN
- 5** = Fin de l'enquête CEN
- 6-a /6-b** = Consultation du TC pour l'envoi du projet au Vote Formel/ pour l'envoi en UAP
- 7-a /7-b** = Résolution du TC pour l'envoi au Vote Formel/pour l'envoi en UAP et envoi du projet au CEN
- 8** = Début du Vote formel/UAP
- 9** = Fin du Vote Formel/UAP
- 10** = Ratification
- 11** = Disponibilité du projet aux pays membres du CEN pour publication (DAV)